

Réponse du Comité

Question relative à un éventuel service de livraison à domicile au Poya Centre

Quest_Leg 2021-2026_2023_015

Auteur : Gérald Collaud (Fribourg)

1. Description de la question

La présente question demande à l'*Agglomération de Fribourg (Agglomération)* de s'informer quant à l'existence d'un projet du centre commercial Poya Centre, en collaboration avec Agy Centre, concernant la mise en place d'un service de livraison à domicile, de type CABAMOBIL à Fribourg. La question demande également, dans le cas où l'*Agglomération* n'est pas au courant d'un tel projet, qu'elle prenne contact avec Poya Centre en vue d'une éventuelle collaboration, voire également avec une entreprise qui puisse fournir un service similaire.

2. Analyse de la question

2.1. Postulat du 23 juillet 2018

Le 23 juillet 2018, un postulat similaire, demandant à l'*Agglomération* d'étudier la mise en place d'un service de livraison semblable à CABAMOBIL pour les grands centres d'achat tels qu'à Granges-Paccot ou à Avry, a été déposé. Le postulat demandait d'étudier la possibilité d'étendre le service CABAMOBIL, existant à Fribourg-Centre, à ses communes membres ou au moins à celles qui jouxtent la Ville de Fribourg.

Après analyse, le *Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Comité)* avait relevé que le service de livraison précité visait essentiellement la réinsertion de personne en recherche d'emploi et qu'il résultait d'un accord tripartite entre le *Service public de l'emploi de l'Etat de Fribourg (SPE)*, la Ville de Fribourg et Fribourg-Centre. L'initiative relevant essentiellement du domaine des assurances sociales et étant menée en étroite collaboration avec le secteur privé, le *Comité* estimait que l'extension du service de livraison existant (ou la mise en place d'un service similaire pour les autres centres commerciaux de l'agglomération fribourgeoise) n'entraîne pas dans les domaines de compétence prévus par les Statuts de l'*Agglomération* (article 3). Le *Comité* a donc considéré ce postulat comme irrecevable et a été suivi dans son analyse par le *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (Conseil)* qui a également refusé de transmettre le postulat.

Renseignement pris auprès des responsables du projet, le *Comité* observait en outre que le nombre de personnes en recherche d'emploi aptes à effectuer des livraisons risquerait d'être rapidement épuisé, si le système en place devait être étendu à d'autres centres commerciaux. De plus, l'attractivité du service dépend étroitement du type de biens vendus et de la répartition modale des déplacements que présente le lieu d'achat. De ce point de vue, les centres périphériques présenteraient des conditions-cadres plus difficiles pour la mise en place d'un tel service. Le *Comité* ajoutait également que les distances entre le lieu de domicile et le lieu d'achat seraient plus importantes en périphérie ce qui nuirait à la performance du service.

2.2. Situation actuelle

Les constats généraux dressés en 2018 restent totalement pertinents en 2024. Les considérations d'ordre structurelles et pratiques n'ont pas changé et le taux de chômage reste relativement modeste. Tous ces éléments ont conduit les acteurs impliqués à renoncer à une extension du service CABAMOBIL jusqu'à présent.

Contacté dans le cadre de la réponse à ce postulat, Poya Centre confirme avoir pris contact avec la société Cargomobil, qui offre des vélos adaptés, ainsi qu'avec l'*Association transports et environnement (ATE)* dans le cadre de réflexions sur un futur système de livraison. Toutefois, aucun projet concret n'est ressorti de cette prise de contact. Aucune réflexion conjointe impliquant le centre commercial d'Agy n'a en outre été effectuée à ce jour. Les centres commerciaux contactés voient peu de potentiel pour un service de livraison à domicile en raison du caractère relativement volumineux des marchandises vendues. À cela s'ajoute qu'un périmètre de chalandise important des centres commerciaux périphériques qui attirent une clientèle de tout le canton, voire au-delà. La volonté de s'engager dans la mise en place d'un système de livraison à domicile par vélo-cargo semble donc à ce stade faire défaut chez les principaux intéressés.

3. Conclusion

Le *Comité* estime qu'un système de livraison à domicile par vélo-cargo dans les secteurs périphériques ne présente que peu de potentiel, eu égard à la structure de l'offre présente et aux densités des populations concernées. Il n'entend pas s'engager proactivement dans une telle démarche qui relève avant tout de l'initiative privée, ce d'autant plus que les structures associatives susceptibles de la porter font défaut. La situation de CABAMOBIL, en termes de ressources humaines, reste en effet inchangée et le système, tel qu'il existe aujourd'hui, ne fonctionnerait pas s'il devait être étendu à un périmètre bien plus large.

Le *Comité* confirme ainsi qu'il n'a pas l'intention d'initier des démarches supplémentaires, qui pourraient mener à un service de livraison à domicile dans les territoires évoqués.

Cette question est ainsi liquidée.

Fribourg, le 1^{er} février 2024